

**Le parcours de tir est réservé aux membres de l'ASCA82 à jour de leurs cotisations. Attention ne pas oublier votre carte de membre les techniciens de la FD peuvent vous la demander.**

### **CONSIGNES DE SECURITE**

- S'assurer de l'absence formelle de personnes sur le parcours
- Apposer les panneaux signalant la présence de tireurs sur le parcours.
- N'utiliser que des pointes de flèches cibles (types Field)
- Lorsque vous êtes seul et que vous devez rechercher vos flèches perdues, il est indispensable de laisser votre arc et vos flèches sur la cible, afin de signaler votre présence.
- L'utilisation du parcours et du matériel se fera sur l'entière responsabilité du l'adhérent.
- Les accompagnants seront également sous sa responsabilité.
- Signaler toutes dégradations ou anomalies aux membres du bureau de l'ASCA82
- En cas de contrôle, vous êtes tenu d'avoir sur vous votre carte de membre.
- A la fin de l'utilisation du parcours, les panneaux devront être rangés à leur place initiale.

### **INTERDICTIONS FORMELLES**

- De transporter et d'utiliser des lames et des pointes de chasse sur le parcours. Attention ! les pointes Blunt même caoutchouc sont considérées comme pointes de chasse.
- De tirer sur des animaux vivants.
- De tirer sur une cible ayant un arc et des flèches posés dessus. Ce signalement indique qu'un archer fait des recherches de flèches perdues aux alentours.
- De modifier les axes de tir en taillant les végétaux.
- De dégrader le site. (ne pas laisser trainer papiers gras, mégots et autres déchets)

### **BONNE FLECHES A TOUS**